



LES ADDICTIONS EN ENTREPRISE

LES COMPRENDRE, LES PRÉVENIR



BOÎTE À OUTILS



L'objet de cette « boîte à outils » :
fournir à l'ensemble des acteurs de votre entreprise des repères et des outils pour vous permettre d'élaborer votre démarche de prévention collective des addictions.

MEMBRE DU RÉSEAU DES SIST BTP



Prévention Accompagnement Informations



3 rue René Char - 21000 DIJON - Téléphone : 03 80 73 92 00 - E-mail : accueil@sstbtp21.fr

www.sstbtp21.fr



> La prévention :

La prévention s'impose donc, reposant sur la mise en place d'une démarche collective dans l'entreprise.

Dans le respect de ses obligations réglementaires, l'entreprise mettra en place une politique de prévention des addictions, en concertation avec le médecin du travail, les représentants du personnel et le cas échéant avec l'aide de partenaires spécialisés extérieurs.

Les salariés seront sensibilisés aux risques encourus pour eux-mêmes ainsi que pour leur entourage professionnel.

Un protocole accepté de tous sera défini avant que des situations de danger se présentent (modes d'information, d'intervention, moyens à mettre en œuvre...).

> Chiffres clés :

Les enquêtes et chiffres suivants révèlent la réalité du phénomène des addictions dans les entreprises et mettent en évidence l'urgence qu'il y a de prévenir les comportements addictifs sur le lieu de travail.

Consommation régulière en France (source : OFDT - 2007) :

Alcool : 9,7 millions de personnes

Cannabis : 1,2 millions de personnes

Médicaments psychotropes : 8 millions de personnes

Selon une autre enquête sur les PME-PMI en 2008 :

- 1 PME-PMI sur 3 est touchée par un problème d'addictions
- 1 sur 3 ferme les yeux
- 1 sur 5 licencie en cas de problème
- 1 dirigeant sur 3 est préoccupé par les questions de drogues et doute de sa compétence pour gérer un problème d'addiction dans son entreprise.

En Côte d'Or, le coût pour les PME-PMI peut être estimé à 35 millions d'euros par an.

A LA QUESTION : « Que prenez-vous pour tenir le coup au travail dans les moments difficiles ? »

Les salariés sont 3 % à déclarer toucher aux drogues (cannabis, haschich ou cocaïne), 10 % recourent à des médicaments euphorisants (antidépresseurs, amphétamines), prescrits ou détournés de leur usage thérapeutique, 12 % à des somnifères et 56 % à des stimulants survitaminés. (sondage : IFOP - 2008).



RSP CONSEIL 2010-03 84.43.22.23 / accueil@rsp.fr

> Ou'est ce qu'une addiction ?

Définition :

L'addiction se caractérise par la dépendance, c'est-à-dire l'impossibilité répétée de contrôler un comportement.

Ce comportement est poursuivi en dépit de la motivation et des efforts du sujet ainsi que de la connaissance des conséquences négatives que l'addiction entraîne.

Qu'il s'agisse de prévention collective ou de prise en compte individuelle, il est essentiel de bien distinguer l'usage, de l'abus, de la dépendance. Si l'usage est bien souvent encouragé dans nos sociétés, l'abus y est fortement réprimé.

La dépendance, quant à elle constitue un état pathologique : comme pour toute maladie la réussite de sa prise en charge ne dépend donc pas exclusivement de la volonté que la personne peut avoir de « s'en sortir » et l'évolution peut être longue, émaillée de rechutes.

Qu'il s'agisse d'abus ou de dépendance, les addictions représentent au sein des entreprises un enjeu de santé au travail, à la délicate frontière entre liberté individuelle et contraintes de sécurité, enjeu facile auquel la seule réglementation ne peut pas tout !



> Les causes :

Les causes de **comportements addictifs** peuvent être d'ordre **psychologique et social**. Les salariés ont parfois recours à des substances ou des comportements addictogènes pour faire face à des situations de travail difficiles. Le stress, la surcharge de travail, la pénibilité physique, la répétition des tâches, les relations conflictuelles, la pression professionnelle ou l'excès de responsabilités en sont les principaux facteurs favorisants.

> Les conséquences :

Les **addictions peuvent être responsables de nombreux accidents du travail et accidents de trajet, d'absentéisme, de maladies, de dépression et d'un climat social tendu au sein de l'entreprise...**

Remerciements au Groupe de travail "Addictions"

BARD Yves (Président - SST BTP 21)
BOUDIER Eric (Chef d'entreprise - Entreprise Boudier)
CAGNI Gérard (Coordinateur DARID Bourgogne Franche-Comté / SEDAP)
CARILLON Laurence (Assistante médicale - SST BTP 21)
CHAPELIER-PETOLAT Florence (Médecin du Travail - SST BTP 21)
CORDIER Christian (Médecin du Travail - SST BTP 21)
MEUNEVEAUX Agnès (Directeur - SST BTP 21)
MORAND Sigolène (Médecin Inspecteur Régional du Travail - DIRECCTE Bourgogne)
NORDERA Frédéric (Contrôleur de Sécurité - CARSAT Bourgogne Franche-Comté)



SOMMAIRE DES FICHES

DES OUTILS POUR VOUS AIDER...



LES ADDICTIONS : DÉFINITIONS

PRÉVENTION : PRÉAMBULE
PRÉSENTATION D'UNE DÉMARCHE COLLECTIVE EN ENTREPRISE
ADDICTIONS DANS L'ENTREPRISE - ÉTAT DES LIEUX
CADRE D'UN DIALOGUE POSSIBLE AVEC UN SALARIÉ

ADDICTIONS AVEC PRODUITS : LES PRINCIPAUX PRODUITS ET LEURS EFFETS

PRISE EN CHARGE MÉDICALE : COMPORTEMENT ANORMAL, INHABITUEL QUE FAIRE ?

CADRE RÉGLEMENTAIRE : RESPONSABILITÉS ET ÉTHIQUE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHARTRE DE BONNES RELATIONS AU TRAVAIL

ADRESSES UTILES ET PARTENAIRES - DES CLÉS POUR AGIR

